



# Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly

Hôtel de Ville • BP 2 • 73401 UGINE cedex • Tél. 04 79 37 34 99 • Fax 04 79 37 36 07 • [contact@riviere-arly.com](mailto:contact@riviere-arly.com)

## COMITE SYNDICAL

### Compte rendu

Séance du mercredi 6 novembre 2019, 17h30-19h00  
Mairie d'Ugine – salle du conseil municipal

Le comité syndical du SMBVA, légalement convoqué le 29 octobre 2019, s'est réuni mercredi 6 novembre à 17h30, en séance publique à la mairie d'Ugine, salle du Conseil municipal

<b>CONSEILLERS SYNDICAUX :</b> Nombre de membres en exercice : 21			
<b>Quorum administration générale et carte animation : 11</b> Présents : 13 dont 12 titulaires et 1 suppléant, 2 délégués représentés			
<b>Quorum carte GEMAPI : 10</b> Présents : 12 dont 11 titulaires et 1 suppléant, 2 délégués représentés			
<b>DELEGUES TITULAIRES PRESENTS</b>			
Philippe GARZON	ARLYSERE	Edith ALLARD	CC Pays du Mont Blanc
Franck ROUBEAU	ARLYSERE	Catherine PERRET	CC Pays du Mont Blanc
Colette GONTHARET	ARLYSERE	Pierre BESSY	CC Pays du Mont Blanc
Léon GROSSET-JANIN	ARLYSERE	Thérèse LANAUD	CC Vallées de Thônes
Raymond COMBAZ	ARLYSERE	Bruno GUIDON	CC Vallées de Thônes
Pierre OUVRIER-BUFFET	ARLYSERE	Christian BAILLY	CC Sources du Lac d'Annecy
Frédéric REY	ARLYSERE		
<b>DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS</b>			
Hervé MURAZ-DULAURIER	ARLYSERE		
<b>DELEGUES REPRESENTES</b>			
Edouard MEUNIER	ARLYSERE	ayant donné pouvoir à Raymond COMBAZ	
Christophe BOUGAULT-GROSSET	CC Pays du Mont Blanc	ayant donné pouvoir à Edith ALLARD	
<b>DELEGUES EXCUSES</b>			
Patrick LATOUR	ARLYSERE	Edouard MEUNIER	ARLYSERE
Patrick PECCHIO	ARLYSERE	Christophe BOUGAULT-GROSSET	CC Pays du Mont Blanc
Frédéric BURNIER-FRAMBORET	ARLYSERE	Bruno GUIDON	CC Vallées de Thônes
Annick CRESSENS	ARLYSERE		
<b>DELEGUES ABSENTS</b>			
Jean-Paul BRAISAZ	ARLYSERE	Philippe PRUD'HOMME	CC Sources du Lac d'Annecy

Récapitulatif– (n°/objet) :

	<b>APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2019</b>	<b>3</b>
POINTS A L'ORDRE DU JOUR	<b>COMMUNICATIONS : ARRETES ET DECISIONS PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT</b>	
	Décision n°2019-03 du 28/10/19 – GEMAPI – Attribution du marché relatif à l'étude sommaire de définition des travaux de confortement du gué Barriaz sur le Glapet à Megève, à titre conservatoire.	
	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>3</b>
	n°19-16 : GEMAPI - Charte relative à l'exercice de la compétence GEMAPI	4
	<b>FINANCES</b>	<b>4</b>
	n°19-17 : Débat d'orientations budgétaires 2020	4
	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>5</b>
	n°19-18 : Plan de formation mutualisé 2019-2021	5
	<b>OPERATIONS</b>	<b>6</b>
	n°19-19 : GEMAPI - Confortement sommaire du gué Barriaz sur le Glapet à Megève	6
n°19-20 : GEMAPI - Demande subventions : Programme 2020 de gestion des cours d'eau du bassin versant de l'Arly	7	
n°19-21 : GEMAPI - Demande de subventions – Dossier d'autorisation et études de danger des systèmes d'endiguement du Nant Trouble	9	
	<b>POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS</b>	<b>10</b>

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2019**

Le compte rendu est approuvé.

### **COMMUNICATIONS : Arrêtés et décisions pris en vertu des délégations données au Président**

**Décision n°2019-03 du 28/10/19 – GEMAPI – Attribution du marché relatif à l'étude sommaire de définition des travaux de confortement du gué Barriaz sur le Glapet à Megève, à titre conservatoire.**

Cette étude est confiée à l'entreprise HYDRETTUES située 815, rue du Champ Farçon - 74 370 ARGONAY. Le montant de la prestation est fixée à 4 720 € HT soit 5 664 € TTC.





## OPERATIONS

### n°19-19 : **GEMAPI** - Confortement sommaire du gué Barriaz sur le Glapet à Megève

Rapporteur : Philippe Garzon

Il est exposé que suite aux crues du 26 et 27 juillet 2019 sur le torrent du Glapet, le passage à gué Barriaz a été fortement dégradé. L'ouvrage est encore fonctionnel mais est profondément affouillé avec une atteinte de sa structure interne. Un risque de ruine est présent avec une probabilité forte de déstockage des matériaux en amont. Cet apport massif pourrait augmenter le risque d'inondations sur le bourg de Megève qui présente des secteurs de plus faible pente. La déstructuration de l'ouvrage, empêcherait l'accès à l'habitation en rive droite, qui emprunte le passage à gué.

Le SMBVA a établi un premier constat de la dégradation de l'ouvrage le 06/09/19.

Compte tenu de l'urgence de la situation et des échéances réglementaires de réalisation des travaux en rivière, le SMBVA a fait réaliser une étude sommaire visant à préciser le diagnostic et dimensionner l'opération.

Cette étude sommaire confirme l'urgence d'engager des travaux de confortement de l'ouvrage, à titre conservatoire, afin d'éviter sa ruine lors des prochaines crues.

Il est préconisé une recharge en enrochement et une reprise de la bande de roulement.

Le budget des travaux de confortement, à titre conservatoire, du gué Barriaz est arrêté à 57 016 € HT.

Compte tenu des usages de l'ouvrage, il s'avère nécessaire d'envisager la réalisation des travaux de confortement sommaire du gué dans le cadre d'une opération collective portée par le SMBVA avec l'aide du Département de la Haute-Savoie dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion sédimentaire, selon le plan de financement suivant :

Objet		Montant HT
Maitrise d'œuvre - HYDRETUDES		4 720 €
Travaux de confortement – mesures conservatoire		52 296 €
<b>DEPENSES - TOTAL</b>		<b>57 016 €</b>
Subvention Conseil départemental 74	40%	22 806 €
SMBVA	42,5%	24 210 €
Propriétaire	17,5%	10 000 €
<b>RECETTES - TOTAL</b>		<b>57 016 €</b>

Il convient d'affecter ces dépenses à la section d'investissement du budget compte tenu du caractère exceptionnel de ces travaux. Les crédits sont prévus au budget.

Le montant restant à charge du SMBVA sera pris en charge par la Communauté de communes Pays du Mont Blanc au titre de la carte de compétence GEMAPI.

Le plan de gestion sédimentaire du Glapet réalisé en 2016, préconise à moyen terme, d'abaisser le seuil du gué Barriaz et mettre en place un ouvrage de franchissement de type pont afin de favoriser le transit des matériaux du torrent.







- d'autoriser M. le Président à solliciter les subventions pour cette opération auprès de l'Etat au titre du fond de prévention des risques naturels majeurs, du département de la Savoie et de tout autre partenaire financier,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 14/11/2019

## POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

### >Avancement des programmations de travaux – gestion des cours d'eau 2019

Types travaux	Secteur	Prestataire	Montant (TTC)	Période
Lutte contre les espèces invasives	<b>Arlysère:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrachage et fauche de Renouée du Japon– 2 interventions – plusieurs secteurs sur tout le territoire</li> <li>- Arrachage de Balsamine de l'Himalaya –Beaufortain: rui des Carroz et des Frasse</li> <li>- Dessouchage de Buddleia – Rég Alb/Ugi: Rui de Dagne, Nant Pugin, Canal Lallier</li> </ul>	Alpes Paysages, ONF ONF Alpes Paysages	15 000 € 500 € 6 500 €	Juillet et Octobre Aout Juillet et Octobre
	<b>Haut Val d'Arly:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fauche de la Renouée du Japon - secteur confiné + 2 zones sur le ruisseau de Thelevey (Megève) – 2 interventions</li> <li>- Confinement de la Renouée – secteur rive droite de l'Arly à Praz sur Arly</li> </ul>	Champs des Cimes	4 500€ 7 4000 €	Juillet et octobre Octobre

Types travaux	Secteurs	Prestataire	Montant (TTC)	Période
Restauration Entretien des boisements de berges	<b>Arlysère:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Beaufortain:</b> Gd Nant Villard, Rui de l'Etraz, Villaricol, Gd Nant Queige, Rui de Marolland, Rui de Barne, Rui de la Frasse, Doron en amont Beaufort</li> <li>- <b>Val d'Arly:</b> Rui du Manant, rui des Prasset, l'Arly</li> <li>- <b>Région Alb/Ugine:</b> Suivi des déchargeoirs du Canal Lallier, Rui de Buibelloud, Saint Marc, Nant Trouble, Aval Nant Croex, Canal des Scierie,</li> </ul>	Gachet Espaces Vert, ETS BESSON ONF Alpes Paysages	16 000 € 3 600 € 16 000 €	Aout et octobre Septembre Juin, Aout, Octobre
	<b>Le Bouchet Montcharvin (CCVT):</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nant de Size</li> </ul>	ONF	1 400€	Aout/Sept

	<b>Haut Val d'Arly :</b> Rui du Planay, du Glapet, Plaine Joux, Chon, Prelet, Torrent de Cassioz, Nant Varin, Divers points Megève	Champs des cimes	17 500€	Juillet, septembre, octobre
	<b>Arlysière:</b> - <b>Beaufortain:</b> Poncellamont (à voir) - <b>Région Alb/Ugine :</b> Chaise (à voir) - Nant Croex entretien de la plage de dépôt et de l'ouvrage « digue »	Gachet Espaces Vert, Alpes Paysages	2 000 € 4 500 € 5 000€	Automne 2019

Types travaux	Secteur	Prestataire	Montant (TTC)	Période
<b>Gestion sédimentaire</b>	<b>Région d'Albertville – Ugine</b> Curage du décanteur du Nant Croex à Bavelins Curage de la rivière de contournement du canal Lallier	Basso TP	2 068,00 € 798,00 €	01/04/2019 30/09/2019
	<b>Canal Lallier</b> Plages de dépôt de l'Epignier (Thénésol), de la Dagne (Marthod) et du Saint Marc (Marthod) Bac du Merderet (Marthod) Curage des zones de dépôts du canal (Fillatière, Praz, carrefour Thénésol) et curage du lit du Saint Maurice en aval des Boissonnières	SARL Les Travaux du Cornillons	14 305,8€	25 au 29 /07/19 11/02/2019 30/09/2019
	<b>Canal Lallier</b> Rétablissement du bon écoulement et évacuation des matériaux du ruisseau de Balme – Marthod	SPIDER TP	5 220,00€	16 au 18/10/19
	<b>Beaufortain</b> Curage et remise en état de la plage de dépôt des Carroz (entretien végétation et remise en état de la piste d'accès)	Martoïa TP	14 484,00€	30/09 au 03/10/19
	<b>CCPMB</b> Glapet (Gué Barriaz, Gués 2, Gué des Drets) Plaine Joux (Gué altiport) (Bac du palais des sports, bac du Riglard, Embacle rue Beausoleil, bac chemin des ânes).	Mabboux TP	8 191, 2 € 9115,20€	24 au 26/07/19 (post crue) 16/10/19
<b>Travaux d'entretien des ouvrages</b>	<b>Région Albertville / Ugine :</b> Coupe de la végétation sur la plage de dépôt de Mont dessous et du coursier aval (Nant Croex).	Alpes Paysages		Novembre 2019
<b>Mise en place de repères d'engrèvements</b>	<b>Secteur Megève</b> Pose de repères d'engrèvements sur les gués Barriaz et gué de l'Altiport à Cote 2000	Mabboux TP	4 494,6 €	Octobre 2019

## >Adaptation de la stratégie de classement des ouvrages de protection contre les inondations

**Début 2019:** Visite des différents potentiels systèmes d'endiguement avec la DDT 73. **2 systèmes intègrent entièrement les dispositions du décret digue:**

- **Nant Trouble** à Ugine.
- **Carroz** à Beaufort.

**Le décret n° 2019-895** portant diverses dispositions d'adaptation des règles relatives aux ouvrages de prévention des inondations, complète le décret digue de 2015. Les adaptations sont les suivantes :

- Les plages de dépôt isolées (sans digues en aval immédiat) sont désormais exclues du décret (avant considérées comme aménagement hydraulique).
- **Le seuil des 30 personnes protégées est supprimé**, tous les ouvrages protégeant de 1 à 3 000 personnes entrent dans la classe C.
- **Le seuil des 1,5m de hauteur de digue est également supprimé**; tous les ouvrages présentant une configuration digue doivent être régularisés ou ils seront considérés comme remblais en lit majeur... et éventuellement faire l'objet d'une neutralisation. C'est le propriétaire qui verra sa responsabilité civile engagée en cas de défaillance.

Les ouvrages non classés précédemment (au titre du décret 2007) ne sont pas mis à disposition de manière obligatoire et restent de la responsabilité de leur propriétaire s'ils ne sont pas intégrés dans un système d'endiguement.

Il est proposé d'adapter la stratégie de classement des ouvrages validés fin 2018, compte tenu de ces nouvelles évolutions réglementaire.

Pour 2020, il est proposé de réaliser l'étude de régularisation du système d'endiguement du Nant Trouble.

Compte tenu de l'évolution du décret digue de 2015 avec le La DDT préconise de réaliser une étude d'aléas pour les 7 systèmes suivants pour reconnaître le rôle exact des ouvrages en crue et choisir quelle suite donner (étude de danger ou simple entretien au titre de la prévention des inondations :

- Digue de Domelin - Beaufort (protection d'un camping);
- Canal du nant de la Roche - Beaufort (protection d'une école);
- « Digue » du nant du Planay - Beaufort (protection d'un immeuble);
- Merlons de curages sur le Grand nant de Villard – Villard sur Doron (protection d'un lotissement);
- Merlons de curages sur le Nant Croex - Ugine (protection d'habitations et zone d'activité);
- Canal du nant des Chapelles - Ugine (protection d'habitations);
- Digue de la fonderie - Albertville (protection d'habitations et zone d'activité)

## >Réception des travaux de restauration de la continuité piscicole des 3 seuils de Marthod sur l'Arly, sous maîtrise d'ouvrage de la DDT73

Ces travaux ont été réceptionnés fin octobre. Le montant des travaux s'élève à 220 000 € HT.

Ainsi ces travaux permettent de faire progresser la restauration de la continuité écologique sur l'axe Isère -Arly aval - Chaise avec les aménagements réalisés précédemment :

- Reprise du seuil du pont de Venthon (2018, DDT73)
- Rivière de contournement du seuil Lallier sur la Chaise (CoRAL, 2015)
- Suppression du gué Basso sur la Chaise à Marlens (BASSO TP 2016)

Il reste à traiter dans ce secteur le seuil des Mollières sur l'Arly (UGITECH).

**> Mise en œuvre du plan d'action des zones humides de Praz-sur-Arly, Mairie de Praz-sur-Arly, SMBVA**

Suite au plan de gestion stratégique des zones humides sur la commune de Praz sur Arly, établi en 2016 dans le cadre du contrat de rivière, le SMBVA s'est associé à la commune pour la mise en œuvre du plan de gestion.

La commune assure les actions de communication/sensibilisation des acteurs locaux et usagers (agriculteurs, ...).

Le SMBVA assure la maîtrise d'ouvrage des actions de préservation/gestion/restauration des zones humides, avec l'appui technique du Conservatoire des espaces naturels de Haute Savoie.

Deux zones humides ont fait l'objet de travaux : Holvet et Evettes avec la mise en place d'un système de drains réversibles pour permettre l'exploitation mécanisée de la zone en conservant les caractères humide et favoriser la biodiversité + coupe de la végétation

**> Etude et travaux de confortement d'urgence de la Chaise sur le tronçon incisé après la ruine du seuil Martoia, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy et du SILA.**

Suite au constat partagé entre le SMBVA, la communauté de communes des sources du lac d'Annecy et le SILA, les travaux de sauvegarde engagés en octobre 2019, par la CCSLA et cofinancé par le SILA afin de :

- Reprendre le seuil de la piste cyclable (SILA),
- Enlever les embâcles,
- Mettre en place d'un peigne en lieu et place du seuil Martoia pour limiter l'érosion régressive et piéger les matériaux qui transitent.

Ces travaux ont été préalablement dimensionnés dans le cadre d'une étude sommaire réalisée par HYDRETTUES.

Le montant des travaux s'élève à 20 000 €.

**> Déclaration d'intérêt général du plan de gestion des cours d'eau sur le bassin versant Arly (hors CCSLA) 2020-2025 - avancement de la procédure**

La DDT73 nous informe dans le cadre de l'instruction du dossier de déclaration d'intérêt général relative aux travaux du plan de gestion des cours d'eau (dossier déposés en juin 2019) que le dossier n'est finalement pas soumis à enquête publique. L'arrêté interpréfectoral est en cours de préparation.

Aucune autre question étant posée, la séance est levée.

A Ugine 13/11/2019

Philippe GARZON



Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly